

1767, 23 mai - « Enquête (après sentence du 2e avril 1767)

à la requête de Marie Thiebaut veuve de Christophe Boucher Contre Margueritte Desbuisson femme de Dominique Marcel et encor Contre ledit Dominique Marcel »

1^{er} cahier

Cejourdhuy vingt trois mai mil sept cent soixante sept a hesse neuf heures du matin en la maison seigneuriale de ce lieu, pardevant Nous Pierre Nicolas Colle avocat en Parlement Juge haut officier des terres et seigneurie de hesse, est comparue Marie Thiebaut veuve de Cristophe boucher demeurante en ce lieu, assistée de Me Levasseur son avocat, laquelle nous a dit que pour exécution d'une sentence rendue entre elle demanderesse au principal, contre Dominique Marcel habitant audit hesse et Margueritte Debuison sa femme, et encore contre la susdite Marie Thiebaut demanderesse incidemment contre ledit dominique Marcel, la dite sentence en datte du deux avril dernier, et en vertu de notre ordonnace an bas de sa requette quelle nous a présentée le vingt et un du courant elle auroit fait assigner pardevant nous a ce jourd'huy lieu et heure presente pour parvenir a la preuve mise a sa charge par ladite sentence, tant contre ledit dominique Marcel que contre laditte Margueritte Debuison sa femme ; la personne de Margueritte Bricet fille majeure demeurante a hesse (...); Mariane Meché femme d'adam Comte (...); Alexandre gerard maçon (...); Joseph heitz manoeuvre (...); Pierre George tarillon (...) et barbe Berton femme d'alexandre Gerard maçon (...)

les témoins :

- Pierre George Tarillon demeurant à hesse, agé de 57 ans ou environ
- Alexandre Gerard masson demeurant a hesse, agé de 28 ans ou environ
- Joseph Heitz manoeuvre demeurant à hesse agé de 60 ans ou environ
- Barbe Berton, femme d'Alexandre Gerard masson à hesse icelle y residente, agée de 27 ans ou environ
- Marianne Mechet, femme d'Adam Comte manoeuvre a hesse icelle y residente agée de 30 ans ou environ
- Margueritte Brisset fille majeure demeurante à hesse agée de 36 ans ou environ

2^e cahier

Enquete (après sentence du 2e avril 1767)
à la requête de Marie Thiebaut veuve de Christophe Boucher
Contre Margueritte Desbuisson femme de Dominique Marcel
et encor Contre ledit Dominique Marcel

Enquete directe faite par Nous Pierre Nicolas Colle Avocat en Parlement Juge haut officier des Terre et Seigneurie de Hesse et dependances, et à la requête de Marie Thiebaut veuve de Christophe boucher demeurant an ce lieu, demanderesse au Principal et encor Incidamment ; Contre Margueritte desbuisson femme de Dominique Marcel demeurant au meme lieu deffenderesse au principal et encor Contre ledit Dominique Marcel deffendeur incidamment, en exécution de notre sentence rendue entre les parties le deuxième Avril dernier A laquelle enquete que nous avons fait rediger par ledit par. Jean Pierron procureur en la Prevôté de Sarrebourg greffier par nous commis pour l'indisposition de son vicaire et qui a prêté son serment au cas requis suivant notre Procés verbal de cejourdhuy

Nous avons procedé ainsy quil ensuit

Du vingt trois May Mil sept cent soixante sept à hesse en la maison seigneuriale dudit lieu, hôtel par Nous choisy neuf heures du matin.

Pierre Georges Tarillon demeurant à hesse, agé de cinquante sept ans ou environ, lequel après

serment par luy fait de dire la verité, a dit nêtre parent allié serviteur ny domestique des parties (...)
Dépose sur les faits mentionnés en la requête en plainte de Marie Thiebault du vingt huit mars dernier en la demande incidente qu'elle a formée à l'audience du deux avril suivant contre Dominique Marcel et en notre sentence dudit jour deux avril de tout quoy nous luy avons donné lecture que les jour coté en la plainte, comme il étoit dans sa maison, il entendit crier des enfans qui disoient elles se battent, elles se battent. ce cris attira sa curiosité, et incontinent il se rendit sur la porte de derriere de sa maison qui donne sur la fontaine en entrant au village, et il vit ladite Margueritte Debuissou armée d'une batoire dont elle frapoit Marie Thiebault demanderesse en la presente enquête tandis qu'il y avoit plusieurs femmes presente qui tentoient de degager cette derniere et d'empescher que ladite debuissou redoublà ses coups ; que le trente mars, Dominique Marcel étant dans sa cuisine a coté de sa femme, et etant venu à parler d'une assignation que luy et sa femme avoient reçu le même jour à la requete de laditte Marie Thiebault, il en parlà avec beaucoup d'emportement et dit au déposant, que s'il la trouvoit dans le bois du moulin, il luy en donneroit tant, qu'elle ne pourroit plus luy faire donner d'assignation qui est tout ce qu'il a dit scavoir, lecture a luy faite de sa deposition a dit qu'elle contient verité y a persisté et a fait sa marque pour ne sçavoir ecrire ny signer de ce enquis (...)
(une croix)

Alexandre Gerard masson demeurant a hesse, agé de vingt huit ans ou environ (...)
Dépose (...) qu'il ne scait rien des faits portés en la plainte de la dite Thiebault contre Margueritte debuissou femme de Dominique Marcel, mais en ce qui concerne ceux mentionnés en la demande incidente contre ce dernier ; que le trentieme mars, jour que ladite Thiébault les a fait assigner l'une et l'autre, le déposant etant sur le toit de Berton son beau pere il vit ledit Dominique Marcel enbas sur le derriere de ladite maison qui étoit a coté de Marie Thiebault lequel ayant un bâton à la main dont il la menaçoit luy disoit B. de houre et de P. il faut que je te tue, mourir pour mourir pendu pour pendu je te tuerai, et après avoir encor vomy plusieurs autres injures, le deposant luy ayant fait remontrance qu'il ne falloit pas ainsy se conduire ny parler, ledit Marcel s'en alla sans que ce premier ait vû qu'il ait donné aucun coup ; qui est tout ce quil a dit sçavoir (...)
a signé

Joseph Heitz manœuvre demeurant à hesse agé de soixante ans ou environ (...)
Dépose (...) que le jour ou le lendemain que l'on disoit que laditte demanderesse avoit été batue par Margueritte Debuissou à la fontaine ce dont il na poin de connoissance, et ne pouvant precisement se rappeler lequel des deux jours, Dominique Marcel vint vers onze heures ou midy dans la maison où reside le déposant, et dans laquelle étoit la demanderesse qui y reside aussy, et y etant ayant un bâton à la main qu'il tortillait autour d'elle comme s'il avoit envie de l'en frapper, il dit à laditte demanderesse il faut que je te tue, et cependant ne luy fit rien et le deposant luy ayant fait reproche d'en agir ainsy avec une femme, il s'en retourna ; qui est tout ce qu'il dit sçavoir (...)
a fait sa marque (une croix)

Barbe Berton, femme d'Alexandre Gerard masson à hesse icelle y residente, agée de vingt sept ans ou environ (...)
Dépose (...) qu'elle ne scait rien des faits portés en la plainte contre Margueritte Desbuissou n'ayant pas été presente à la dispute qu'on dit qu'elle avoit eüe avec Laditte demanderesse ny aux coups qu'elle doit en avoir reçus, mais que le jour qu'elle et son mary furent assignés qui etoit le trente mars, comme le mary de la deposante etoit sur le toit de la maison de son pere, et elle au jardin de derriere elle vit le dit Dominique Marcel a coté duquel étoit la demanderesse lequel ayant à la main un gros bâton la menaçoit du même bâton en luy disant Souciere je te tuerai, mourir pour mourir Pendu pour Pendu, et comme il entendit le mary de la deposante qui luy faisoit des reproches de dessus le toit d'en agir ainsy, il party sans avoir frapé laditte demanderesse, qui est tout ce qu'elle a dit sçavoir (...)
a fait sa marque (une croix)

Marianne Mechet, femme d'Adam Comte manœuvre a hesse icelle y residente agée de trente ans ou environ (...)
Dépose (...) la deposante étoit allée à la fontaine qui est à l'entrée du village pour y aller chercher un

baquet d'eau, a laquelle fontaine la demanderesse étoit a laver du linge, un moment après survint margueritte Desbuisson qui arriva à ladite fontaine où elle avoit laissé sa batoire et l'ayant pris en main, incontinant elle alla à la ditte demanderesse en luy disant il faut que je te tue et sans perdre de tems elle luy en déchargeâ plusieurs coups sur la tete et sur le dos et sur les bras tanqis qu'une fille qui étoit là nommée Margueritte Brissét faisoit des efforts pour l'empêcher, après quoy, et comme la deposante et cette fille firent partir laditte demanderesse pour la soustraire a de nouveaux coups, laditte margueritte debuisson qui luy didoit forces injures luy jetta sa batoire dont elle lateignie et prit encore son sabot qu'elle luy jetta pareillement mais qui ne lateignie pas ; là étoit aussy son fils avec son frere jeunes gens qui avoient chacun un bâton et avoient fait mention d'en fraper la demanderesse ce que cependant ils ne firent pas ; ne sçait au surplus rien des faits portés en la demande incidente contre Dominique Marcel ; qui est tout ce qu'elle a dit sçavoir (...)
a fait sa marque (une croix)

Margueritte Brisset fille majeure demeurante à hesse agée de trente six ans ou environ (...)
Dépose (...) que le jour en heure coté en laditte plainte la deposante étoit à la fontaine au bas du village de hesse où elle lavoit du linge avec laditte demanderesse et où étoit aussy Margueritte Debuisson Laquelle ayant vû laditte demanderesse qui étoit arrivée à la fontaine après elle, lui cria j'auray ma revanche aujourd'huy, et après quelques momens qu'elle eut attendu que deux hommes qui étoient aux environs fussent partis, elle prit sa batoire luy ayant precedamment dit que le Camard ? n'étoit plus là pour la deffendre et courut à elle pour là frapper, alors la deposante se mit entre deux pour l'empêcher et tandis qu'elle tentoit de parer les coups avec sa main, laditte Debuisson les tendoit au dessus de ses épaules pour tomber sur laditte demanderesse qui étoit derrière la deposante qui étant toujours occupée à la deffense ne scait pas si les coups ont atteint laditte demandersse, au surplus laditte Debuisson étant separée luy jetta encor sa batoire dont elle lateignit vers le dos ; au reste ne sçait rien des faits portés en la demande incidente contre Marcel, qui est tout ce qu'elle a dit scavoir (...)
a fait sa marque (une croix)

fait et achevé à hesse en la maison seigneuriale dudit lieu heure de midy les an et jour que dessus